



PROVINCE DE QUÉBEC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE

04-0114-21 Adoption du deuxième projet du Règlement numéro 533-74

ATTENDU QUE l'adoption du Règlement no 533-74 a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion dûment donné par Mme le maire, Paola Hawa, lors de l'assemblée ordinaire tenue le 8 février 2021 et portant le numéro de résolution 02-045-21;

ATTENDU QUE conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la municipalité doit adopter un deuxième projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le deuxième Règlement numéro 533-74, ci-joint en Annexe « **B** ».

Adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Martin Bonhomme
Greffier adjoint
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue